



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 104/22

Objet

Cession complémentaire de terrain à la société Motos Box 39 – Les Grandes Epenottes - Dole

Secrétaire de séance :

Christian CLAIROTTE

Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE

Conseil Communautaire
22 septembre 2022
Dole - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 73
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 14 septembre 2022
Date de publication : 30 septembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à J. Péchinot, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à S. Marchand.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, O. Gruet, M. Henry, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, G. Soldavini, P. Verne.

Monsieur LEMIRE, représentant la société Motos Box 39, domiciliée à Dole (39100), 16 rue François Xavier Bichat, a saisi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'une demande d'acquisition de terrain complémentaire situé en Zone d'Activités des Grandes Epenottes, en vue d'étendre la surface dévolue à son activité de concessionnaire en motocycles.

La demande porte sur une parcelle d'environ 300 m² en bordure de la rue François Xavier Bichat, cadastrée ZD n° 125 sur la commune d'Authume en cours de précision par géomètre. Le prix de vente convenu est de 40 €/m² hors taxe auquel s'ajoute une TVA sur la marge.

En outre, une erreur d'implantation de la clôture côté sud a été mise en évidence lors de la délimitation de la parcelle voisine, sur la commune de Brevans, destinée à l'entreprise Franc Comtoise de Confort ; cette discordance porte sur une centaine de mètres carrés. Compte tenu de l'accord trouvé entre les deux entreprises et des coûts que génèreraient une modification physique des limites sur le terrain, il est proposé de rajouter à la vente de 300 m² et à titre gratuit la surface nécessaire à la régularisation précitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la vente à la société Motos Box 39 d'une partie de la parcelle cadastrée à Authume section ZD 125 située sur la commune d'Authume d'une contenance d'environ

300 m² à parfaire par voie de géomètre et d'une partie de la parcelle cadastrée section ZB n° 58p à Brevans,

- **PRÉCISE** que cette vente sera réalisée moyennant le prix global de 40 €/m² hors taxe, augmentée de la TVA sur la marge, prix calculé sur la seule parcelle ZD 125p,
- **PREND ACTE** que l'acquéreur s'engage à :
 - Signer l'acte de vente au plus tard le 30 mars 2023, étant entendu que si cette condition n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre,
 - Verser à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en cas de revente de tout ou partie du terrain bâti ou non dans le délai de dix ans suivant la régularisation de la vente par acte authentique, et comme cela est déjà prévu pour le principal une indemnité hors taxe, calculée comme étant le produit de la surface du terrain vendu par un complément de prix de 20 €/m² hors taxe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir,
- **APPROUVE** le reversement à la Ville de Dole de la somme de 38,20 €/m² pour la parcelle cadastrée ZD 125p, comme il est de règle pour cette ZAE transférée.

Fait à Dole,
Le 22 septembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement économique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Motos Box 39 – 16 rue François Xavier Bichat, 39100 Dole
- Etude RUEZ – 13 rue Macedonio Melloni, 39100 Dole





SOURCE: BD ORTHO 2020 IGN

